

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 12 juin 2025

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt cinq **le 12 juin 2025, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

19 mai 2025

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Michèle GAUTHIER, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Annick BARRÉ, Claire GRANGER, Christophe THORIN, Jean-Michel DEZELU, Marie-Pierre BEAU

12 juin 2025

Suppléants : Gérard CHAUVEAU, Anne-Marie THEVENET, Eric BARDET, Jean-Claude CHADENAS, Jean-Albert BOULAY, José ABRUNHOSA

Suppléant excusé : Virginie VERNERET, LEDOUX Stéphane, Isabelle SOIRAT

Pouvoirs :

Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Claire GRANGER
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Christophe THORIN

N°37.2025bis

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Karine MICHOT, Marie-Agnès FERET, Philippe MERCIER, Vincent ROBIN, Cécilia NAUCHE, Jean-Marc MORETTI

Objet de la délibération :

**Mission Obligatoire –
Concours – Examens
Professionnels – Coût
d'Organisation de l'Examen
Professionnel de Rédacteur
Principal de 1^{ère} classe –
Session 2024**

Eric BARDET a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Jacques BOUVIER, Vice-Président)

M. Jacques BOUVIER, Vice-Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration :

- les dispositions des articles L452-38-1° et L452-46 du Code Général de la Fonction Publique relatives à l'organisation des concours et examens professionnels,
- les dispositions relatives à la convention générale entre Centres de Gestion portant sur la mutualisation des coûts des concours et des examens professionnels transférés du CNFPT (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale) vers les Centres de Gestion,

.../...

S'agissant de cet examen, celui-ci entre dans la catégorie des concours et examens transférés de la filière administrative du CNFPT vers les Centres de Gestion.

Dans ce cadre, le Vice-Président rappelle que conformément à l'article 2-3-2° de la Charte Régionale de Coopération des Centres de Gestion de la Région Centre-Val de Loire :

Les opérations de concours et d'examens professionnels accomplies par les centres de gestion de la région Centre donneront lieu à un remboursement par le Centre de Gestion Coordonnateur sur présentation d'un état justificatif conforme aux annexes n°1 et n°2 jointes à la présente charte régionale.

A ce titre, le Vice-Président présente le tableau, ci-après, détaillant le coût de l'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe – session 2024, organisé par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :

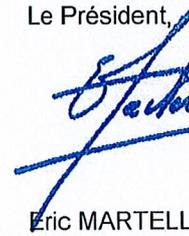
EXAMEN PROFESSIONNEL REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE	
SESSION 2024	
NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS :	63
NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS :	52
NOMBRE DE LAURÉATS INSCRITS SUR LISTE D'APTITUDE	48
PÉRIODE D'INSCRIPTION :	du 05/03/2024 au 10/04/2024
DATE EPREUVE ECRITE	26/09/2024
DATES EPREUVES ORALES	26 et 27 novembre 2024
Frais directs	
Location de salle /FRAIS DE MENAGE	250,00 €
Location de mobiliers (tables, chaises, etc...)	846,10 €
Frais d'imprimerie (dossiers d'inscription, sujets, copies d'examen, etc...)	153,32 €
Fournitures Administratives et sanitaires	69,99 €
Rémunération et charges des surveillants, examinateurs, correcteurs, jury, concepteur :	
* Indemnités brutes	3 894,59 €
* Charges patronales	539,70 €
* Frais de déplacement	635,61 €
* Frais de repas et d'hébergement	581,15 €
Frais relatifs aux personnels affectés au service Concours (salaire + charges patronales) :	7 770,96 €
Frais divers (sujets)	312,50 €
Assurance	738,86 €
TOTAL DES FRAIS DIRECTS	15 792,78 €
Frais indirects	
Résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent l'année du concours ou de l'examen :	
Compte 60	4 451,19 €
Compte 61	10 821,02 €
Compte 62	5 670,66 €
Compte 68	0,00 €
TOTAL DES FRAIS INDIRECTS	20 942,87 €
Coût unitaire des frais indirects	
Total des frais indirects / Nombre total d'inscrits aux concours et examens professionnels organisés au cours des trois années précédentes	
20942,872 / 1603	13,06 €
COUT UNITAIRE DES FRAIS INDIRECTS	13,06 €
Coût réel des frais indirects	
Coût réel des frais indirects = coût unitaire des frais indirects * nombre d'inscrits au concours	
13,06 € * 63	823,08 €
COUT REEL DES FRAIS INDIRECTS	823,08 €
COUT DU LAUREAT :	
(frais directs + coût réel des frais indirects) / Nombre de lauréats inscrits sur la liste d'aptitude	
346,16 €	
COUT TOTAL de l'EXAMEN :	
(frais directs + coût réel des frais indirects)	
16 615,86 €	

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'arrêter**, au titre de l'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe – session 2024, organisé par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :
 - o le coût total de l'examen à **16 615,86 €**
 - o le coût par lauréat à **346,16 €**
- **de solliciter** le remboursement du coût de cet examen par le budget annexe du Centre de Gestion Coordonnateur (CDG37) de la Région Centre-Val de Loire, conformément à l'article 2-3-2° de la Charte Régionale de Coopération des Centres de Gestion de la Région Centre-Val de Loire,
- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 12 juin 2025

Le Président,

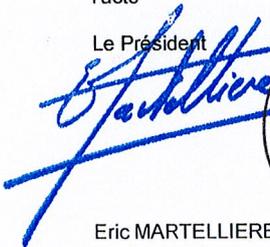

Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : *18^e juin 2025*
Exécutoire le : *18^e juin 2025*

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président


Eric MARTELLIERE



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]
[Circular stamp, partially legible: "LE DIRECTEUR DE LA REGION..."]